



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Actes de vandalisme des groupuscules « Vegans » et apparentés.

Question écrite n° 13115

Texte de la question

Mme Perrine Goulet attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur les actes de vandalisme des groupuscules « Vegans » et apparentés. Ce mode de vie a vu le jour après la seconde guerre mondiale en Angleterre. Ils revendiquent leur mouvement comme étant une philosophie et un mouvement social et politique qui refuse l'exploitation animale. Ils ne mangent ni viande, ni poisson, ni miel, ni lait, ni produits laitiers. Ils ne portent pas de fourrure, boycottent le cuir, la laine et la soie. Ils se battent contre la souffrance et l'asservissement des animaux et modifient ainsi profondément leur mode de vie. Cependant, si ce mouvement se veut pacifique, il est à noter depuis plusieurs mois des actions violentes à l'égard de boucheries, charcuteries, poissonneries et fromageries à travers la France : *tags*, caillassages de vitrine, prise à partie avec les clientèles, incendie d'abattoir. Certains commerçants ont été obligés de recruter des agents de sécurité. Ces passages à l'acte ne deviennent plus des cas isolés et posent questions. Ces groupuscules, à travers leurs actes souhaitent imposer à tous leur mode, allant à l'encontre des libertés individuelles. Face à cette situation, elle lui demande de bien vouloir préciser ce qui sera mis en place pour répondre à ces agissements violents et sécuriser l'accès aux commerces de bouches qui souffrent déjà d'une consommation en berne, d'un bouleversement des habitudes d'achat ainsi que de la multiplication des grandes surfaces en zone périurbaine.

Texte de la réponse

Les premiers signes d'activité des mouvements radicaux de défense des animaux sont apparus en France dans les années 1980. Episodique dans les années 1990, le développement de cet activisme date des années 2000, avec l'augmentation du nombre d'actes de sabotage et de dégradations. Depuis plusieurs mois, l'activisme de ces groupuscules antispécistes - dont certains ne sont pas sans lien avec l'ultra-gauche - s'est intensifié et surtout radicalisé. Des associations et collectifs « animalistes » ont été à l'origine d'atteintes de diverse nature (intrusions, dégradations, etc.), parfois d'actions radicales, à l'encontre d'établissements professionnels de la filière de la viande (abattoirs, élevages, boucheries, etc.), de nature à déstabiliser un secteur extrêmement important pour la ruralité et pour l'agriculture. Ces actions, souvent à visée essentiellement médiatique, sont inadmissibles dès lors qu'elles sortent du cadre légal qui garantit la libre expression des pensées et des opinions. Dans une société démocratique, aucune menace, injure ou violence de quelque sorte ne saurait être tolérée sous prétexte d'exprimer des opinions. Elles constituent légitimement une préoccupation pour les professionnels de la filière de la viande, ainsi que pour d'autres secteurs parfois également visés (chasse à courre, cirques, etc.). Le Gouvernement est attentif à cette situation et a publiquement condamné avec la plus grande fermeté les agissements illégaux de ces groupuscules. Le président de la confédération française de la boucherie, boucherie-charcuterie, traiteurs (CFBCT) a été reçu au ministère de l'intérieur. Par ailleurs, des directives ont été adressées en juillet 2018 à l'ensemble des préfets de région pour qu'une coordination locale soit instaurée afin d'assurer la sécurité des sites d'exploitation et des commerces concernés et rassurer les professionnels. En tout état de cause, chaque fois que des actes délictueux et parfois criminels sont commis par les membres de tels groupuscules, tout est mis en œuvre pour les réprimer et les sanctionner. Les services de police sont vigilants dans les agglomérations où les activistes sont les plus engagés et mobilisés pour mettre fin

aux troubles à l'ordre public que peuvent provoquer les membres de ces mouvements. A titre d'exemple, des forces mobiles ont été déployées auprès de divers abattoirs lors de la « Nuit des abattoirs » du 26 septembre 2018. L'incendie d'un abattoir à Hotonnes, dans l'Ain, en septembre 2018, fait notamment l'objet d'investigations approfondies pour en identifier et interpeller les auteurs. Par ailleurs, des investigations menées par le commissariat de Lille ont conduit en septembre à l'interpellation de 6 activistes auteurs de nombreuses dégradations. En amont, les services de police et de gendarmerie, au premier rang desquels ceux du renseignement territorial (RT) de la direction centrale de la sécurité publique (DCSP), sont particulièrement attentifs aux agissements de la frange la plus radicale de ces mouvements et groupuscules, qui font l'objet de travaux actifs et coordonnés pour détecter et anticiper d'éventuelles exactions et identifier leurs auteurs. L'Etat et notamment les forces de l'ordre sont donc aux côtés des professionnels pour faire respecter la loi et réprimer, conformément au droit, les dérives dont peuvent se rendre coupables des groupuscules et activistes « animalistes ». Dans ce domaine comme dans d'autres, les maires ont également un rôle essentiel à jouer pour garantir le bon ordre public.

Données clés

Auteur : [Mme Perrine Goulet](#)

Circonscription : Nièvre (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13115

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2018](#), page 8977

Réponse publiée au JO le : [20 novembre 2018](#), page 10483